



Aux Parents d'élèves entrant en 2<sup>nde</sup>

**OBJET** : Rentrée scolaire 2023. Inscription en classe de 2<sup>nde</sup>

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être affecté par Madame la Directrice Académique en 2<sup>nde</sup> au lycée Jeanne d'Albret et nous lui souhaitons la bienvenue.

Pour que son inscription devienne définitive, voici les étapes auxquelles vous devez impérativement procéder en respectant l'ordre indiqué :

1. **Inscription Administrative** : en ligne via les télé-services  
Vous procéderez sans vous déplacer à l'inscription administrative de votre enfant, vous complèterez la fiche de renseignements administratifs et choisirez le régime (externat, demi-pension).  
Vous effectuerez les premiers choix d'enseignement optionnels.
2. **Inscription pédagogique** : Le dossier d'inscription a été téléchargé sur les télé-services ou sur le site du lycée et complété.

Cette dernière obligatoire aura lieu comme suit au lycée (votre enfant peut venir seul avec son dossier complet): le :

**Mercredi 28 Juin de 9h00 à 16h00 (dernières entrées à 15h45)**

L'inscription pédagogique permet de remettre la fiche d'inscription qui valide les langues vivantes et les enseignements facultatifs.

Elle permet également de répondre à toutes les questions concernant l'entrée au lycée.

3. **Inscription à la demi-pension (facultative)** : au lycée, auprès des personnels d'intendance.

4.

Prendre connaissance du dossier pour les pièces à fournir.

Pour procéder à la création de la carte de demi-pensionnaire, il faut fournir une photo d'identité récente

**Attention : Si vous n'accomplissez pas l'ensemble des formalités d'inscription aux dates et heures ci-dessus, vous perdrez le bénéfice de l'affectation en classe de 2<sup>nde</sup> au lycée. Cette place sera considérée comme vacante et proposée à un autre élève par la direction académique.**

Si vous souhaitez renoncer à cette affectation, merci d'avertir le lycée **par mail uniquement** [ce.0782132u@ac-versailles.fr](mailto:ce.0782132u@ac-versailles.fr)

Bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent !

Marie Pierre PILLET – Provisseur



**FICHE PEDAGOGIQUE ELEVE : RENTREE 2023**  
**ENTREE EN CLASSE DE SECONDE**  
**GENERALE ET TECHNOLOGIQUE CAS GENERAL**

**ELEVE : NOM** ..... **Prénom** ..... **Né(e)** : .....  
Sexe : M  F   
Portable de l'élève : ..... Mail élève : .....@.....

**ETABLISSEMENT 2022-2023** : Nom : ..... Commune : .....

**NOM ET TELEPHONE DE LA FAMILLE (joignable début juillet et/ou fin août) :**

Nom Prénom du Responsable Légal 1 : ..... ☎ : .....

Nom Prénom du Responsable Légal 2 : ..... ☎ : .....

Mail Légal 1 : .....@..... Mail Légal 2 : .....@.....

Déjeunera au restaurant scolaire  OUI  NON

**CHOIX PEDAGOGIQUES : Attention, ces choix ne pourront plus être modifiés.**  
**Ils valent engagement pour toute l'année scolaire et ne peuvent être abandonnés.**

**Langues Vivantes : Cocher l'enseignement suivi**

Langue vivante 1	Langue vivante 2 au choix
<b>Anglais</b>	<input type="checkbox"/> Chinois <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Russe

**Options Facultatives : 1 case à cocher**

**Choisir une option n'est pas obligatoire mais engage pour la durée de la scolarité.**  
**C'est aussi une charge de travail importante à laquelle il faut réfléchir**

**Les cours peuvent avoir lieu le mercredi après-midi et / ou samedi matin 3h maximum par option**

**Aucune Option**

Latin

Grec

**Le latin et le grec peuvent être commencés en 2de**

Latin + EPS

Grec + EPS

LV3 Arabe (sous réserve de l'ouverture de cette option en 2de)

LV3 Arabe (sous réserve de l'ouverture de cette option en 2de) + EPS

Sciences de l'Ingénieur (SI) convention avec le lycée Léonard De Vinci

Théâtre (3h) **le mercredi après-midi documents de candidature à fournir (flyer en pièce jointe).**

EPS : mardi 17h45 – 19h15 et vendredi 17h15 – 19h15

*N.B. : L'inscription dans l'établissement vaut engagement à respecter le règlement intérieur.*

**Au collège, votre enfant bénéficiait-il ? :**

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| - D'un PAP                     | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PPRE                    | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PPS                     | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PAI                     | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un aménagement aux examens | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

Nous transmettre **OBLIGATOIREMENT** la photocopie des documents correspondants sous pli cacheté au nom de l'élève.

**Date :**

**Signatures des responsables de l'élève**

**de l'élève**



Marie-Piere PILLET - Provisseure  
Lycée Jeanne d'Albret  
d Teulon  
7 8100 Saint Germain En Laye

Saint Germain En Laye, le 27 Juin 2023

Aux Parents d'élèves entrant en 2<sup>nd</sup>e

**OBJET** : Rentrée scolaire 2023. Inscription en classe de 2<sup>nd</sup>e

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être affecté par Madame la Directrice Académique en 2<sup>nd</sup>e au lycée Jeanne d'Albret et nous lui souhaitons la bienvenue.

Pour que son inscription devienne définitive, voici les étapes auxquelles vous devez impérativement procéder en respectant l'ordre indiqué :

**1. Inscription Administrative** : en ligne via les télé-services

Vous procéderez sans vous déplacer à l'inscription administrative de votre enfant, vous complèterez la fiche de renseignements administratifs et choisirez le régime (externat, demi-pension).  
Vous effectuerez les premiers choix d'enseignement optionnels.

**2. Inscription pédagogique** : Le dossier d'inscription a été téléchargé sur les télé-services ou sur le site du lycée et complété.

**Cette dernière obligatoire aura lieu comme suit au lycée** (votre enfant peut venir seul avec son dossier complet): le :

**Mercredi 28 Juin de 9h00 à 16h00 (dernières entrées à 15h45)**

L'inscription pédagogique permet de remettre la fiche d'inscription qui valide les langues vivantes et les enseignements facultatifs.

Elle permet également de répondre à toutes les questions concernant l'entrée au lycée.

**3. Inscription à la demi-pension (facultative)** : au lycée, auprès des personnels d'intendance.

4.

Prendre connaissance du dossier pour les pièces à fournir.

Pour procéder à la création de la carte de demi-pensionnaire, il faut fournir une photo d'identité récente

**Attention : Si vous n'accomplissez pas l'ensemble des formalités d'inscription aux dates et heures ci-dessus, vous perdrez le bénéfice de l'affectation en classe de 2<sup>nd</sup>e au lycée. Cette place sera considérée comme vacante et proposée à un autre élève par la direction académique.**

Si vous souhaitez renoncer à cette affectation, merci d'avertir le lycée **par mail uniquement** [ce.0782132u@ac-versailles.fr](mailto:ce.0782132u@ac-versailles.fr)

Bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent !

Marie Pierre PILLET – Provisseur



**FICHE PEDAGOGIQUE ELEVE : RENTREE 2023**  
**CLASSE DE SECONDE**  
**Chinois LV3**  
**Notification AFFELNET**

ELEVE : NOM ..... Prénom .....

Sexe : M  F  né(e) le .....

Portable de l'élève : ..... Mail élève : .....@.....

ETABLISSEMENT 2022-2023 : Nom : ..... Commune : .....

**NOM ET TELEPHONE DE LA FAMILLE (joignable début juillet et/ou fin août) :**

Nom Prénom du Responsable Légal 1 : ..... ☎ : .....

Nom Prénom du Responsable Légal 2 : ..... ☎ : .....

Mail Légal 1 : .....@..... Mail Légal 2 : .....@.....

Déjeunera au restaurant scolaire  OUI  NON

**CHOIX PEDAGOGIQUES :**

*Attention, ces choix ne pourront plus être modifiés.*

*Ils valent engagement pour toute l'année scolaire et ne peuvent être abandonnés.*

<b>Langues Vivantes</b>	
Langue vivante 1	Langue vivante 2 au choix
<b>Anglais</b>	<input type="checkbox"/> <b>Espagnol</b> <input type="checkbox"/> <b>Allemand</b> <input type="checkbox"/> <b>Russe</b>
<b>LV3</b>	
<b>Chinois LV3</b>	

**Option facultative**

**Aucune option**  **EPS : mardi 17h45 – 19h15 et vendredi 17h15 – 19h15**

*N.B. : L'inscription dans l'établissement vaut engagement à respecter le règlement intérieur.*

Au collège, votre enfant bénéficiait-il ? :

- |                                |                              |                              |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| - D'un PAP                     | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PPRE                    | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PPS                     | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PAI                     | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un aménagement aux examens | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Nous transmettre **OBLIGATOIREMENT** la photocopie des documents correspondants sous pli cacheté au nom de l'élève.

**Date :**

Signatures des responsables de l'élève

de l'élève



Aux Parents d'élèves entrant en 2<sup>nde</sup>

**OBJET** : Rentrée scolaire 2023. Inscription en classe de 2<sup>nde</sup>

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être affecté par Madame la Directrice Académique en 2<sup>nde</sup> au lycée Jeanne d'Albret et nous lui souhaitons la bienvenue.

Pour que son inscription devienne définitive, voici les étapes auxquelles vous devez impérativement procéder en respectant l'ordre indiqué :

1. **Inscription Administrative** : en ligne via les télé-services

Vous procéderez sans vous déplacer à l'inscription administrative de votre enfant, vous complèterez la fiche de renseignements administratifs et choisirez le régime (externat, demi-pension).  
Vous effectuerez les premiers choix d'enseignement optionnels.

2. **Inscription pédagogique** : Le dossier d'inscription a été téléchargé sur les télé-services ou sur le site du lycée et complété.

**Cette dernière obligatoire aura lieu comme suit au lycée** (votre enfant peut venir seul avec son dossier complet): le :

**Mercredi 28 Juin de 9h00 à 16h00 (dernières entrées à 15h45)**

L'inscription pédagogique permet de remettre la fiche d'inscription qui valide les langues vivantes et les enseignements facultatifs.

Elle permet également de répondre à toutes les questions concernant l'entrée au lycée.

3. **Inscription à la demi-pension (facultative)** : au lycée, auprès des personnels d'intendance.

4.

Prendre connaissance du dossier pour les pièces à fournir.

Pour procéder à la création de la carte de demi-pensionnaire, il faut fournir une photo d'identité récente

**Attention : Si vous n'accomplissez pas l'ensemble des formalités d'inscription aux dates et heures ci-dessus, vous perdrez le bénéfice de l'affectation en classe de 2<sup>nde</sup> au lycée. Cette place sera considérée comme vacante et proposée à un autre élève par la direction académique.**

Si vous souhaitez renoncer à cette affectation, merci d'avertir le lycée **par mail uniquement** [ce.0782132u@ac-versailles.fr](mailto:ce.0782132u@ac-versailles.fr)

Bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent !

Marie Pierre PILLET – Provisseur



**FICHE PEDAGOGIQUE ELEVE : RENTREE 2023**  
**CLASSE DE SECONDE**  
**Section européenne Anglais Notification AFFELNET**

ELEVE : NOM ..... Prénom .....

Sexe : M  F  né(e) le .....

Portable de l'élève : ..... Mail élève : .....@.....

ETABLISSEMENT 2022-2023 : Nom : ..... Commune : .....

**NOM ET TELEPHONE DE LA FAMILLE (joignable début juillet et/ou fin août) :**

Nom Prénom du Responsable Légal 1 : ..... ☎ : .....

Nom Prénom du Responsable Légal 2 : ..... ☎ : .....

Mail Légal 1 : .....@..... Mail Légal 2 : .....@.....

Déjeunera au restaurant scolaire  OUI  NON

**Langues Vivantes** (Cocher l'enseignement choisi)

Langue vivante 1	Langue vivante 2 au choix
<b>Anglais</b>	<input type="checkbox"/> Chinois <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Russe

Discipline Non Linguistique : **Hierarchiser** :  Physique-Chimie  Histoire-Géographie

**Options facultatives : 1 seule case à cocher**

Choisir une option n'est pas obligatoire mais engage pour la durée de la scolarité.

C'est aussi une charge de travail importante à laquelle il faut réfléchir

**Les cours peuvent avoir lieu le mercredi après-midi et / ou samedi matin 3h maximum par option**

Aucune option

LATIN\*

Le latin et le grec peuvent être commencés en 2<sup>nd</sup>e

GREC\*

Latin\* + EPS (mardi 17h45 – 19h15 et vendredi 17h15 – 19h15)

Grec\* + EPS (mardi 17h45 – 19h15 et vendredi 17h15 – 19h15)

EPS mardi 17h45 – 19h15 et vendredi 17h15 – 19h15

**\*Sous réserve de compatibilité de l'emploi du temps et d'un effectif suffisant**

*N..B. : L'inscription dans l'établissement vaut engagement à respecter le règlement intérieur.*

Au collège, votre enfant bénéficiait-il ? :

- |                                |                              |                              |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| - D'un PAP                     | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PPRE                    | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PPS                     | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un PAI                     | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| - D'un aménagement aux examens | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Nous transmettre OBLIGATOIREMENT la photocopie des documents correspondants sous pli cacheté au nom de l'élève.

Date :

Signatures des responsables de l'élève

de l'élève



Marie-Pierre PILLET - Provisseure  
Lycée Jeanne d'Albret  
d Teulon  
7 8100 Saint Germain En Laye

Saint Germain En Laye, le 27 Juin 2023

Aux Parents d'élèves entrant en 2<sup>nde</sup>

**OBJET** : Rentrée scolaire 2023. Inscription en classe de 2<sup>nde</sup>

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être affecté par Madame la Directrice Académique en 2<sup>nde</sup> au lycée Jeanne d'Albret et nous lui souhaitons la bienvenue.

Pour que son inscription devienne définitive, voici les étapes auxquelles vous devez impérativement procéder en respectant l'ordre indiqué :

1. **Inscription Administrative** : en ligne via les télé-services

Vous procéderez sans vous déplacer à l'inscription administrative de votre enfant, vous complèterez la fiche de renseignements administratifs et choisirez le régime (externat, demi-pension).

Vous effectuerez les premiers choix d'enseignement optionnels.

2. **Inscription pédagogique** : Le dossier d'inscription a été téléchargé sur les télé-services ou sur le site du lycée et complété.

**Cette dernière obligatoire aura lieu comme suit au lycée** (votre enfant peut venir seul avec son dossier complet): le :

**Mercredi 28 Juin de 9h00 à 16h00 (dernières entrées à 15h45)**

L'inscription pédagogique permet de remettre la fiche d'inscription qui valide les langues vivantes et les enseignements facultatifs.

Elle permet également de répondre à toutes les questions concernant l'entrée au lycée.

3. **Inscription à la demi-pension (facultative)** : au lycée, auprès des personnels d'intendance.

4.

Prendre connaissance du dossier pour les pièces à fournir.

Pour procéder à la création de la carte de demi-pensionnaire, il faut fournir une photo d'identité récente

**Attention : Si vous n'accomplissez pas l'ensemble des formalités d'inscription aux dates et heures ci-dessus, vous perdrez le bénéfice de l'affectation en classe de 2<sup>nde</sup> au lycée. Cette place sera considérée comme vacante et proposée à un autre élève par la direction académique.**

Si vous souhaitez renoncer à cette affectation, merci d'avertir le lycée **par mail uniquement** [ce.0782132u@ac-versailles.fr](mailto:ce.0782132u@ac-versailles.fr)

Bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent !

Marie Pierre PILLET – Provisseur



**FICHE PEDAGOGIQUE ELEVE : RENTREE 2023**  
**CLASSE DE SECONDE**  
**Section européenne Allemand Notification AFFELNET**

**ELEVE : NOM** ..... **Prénom** .....

**Sexe :** M  F  né(e) le .....

**Portable de l'élève :** ..... **Mail élève :** .....@.....

**ETABLISSEMENT 2022-2023 :** Nom : ..... Commune : .....

**NOM ET TELEPHONE DE LA FAMILLE (joignable début juillet et/ou fin août) :**

**Nom Prénom du Responsable Légal 1 :** ..... ☎ : .....

**Nom Prénom du Responsable Légal 2 :** ..... ☎ : .....

**Mail Légal 1 :** .....@..... **Mail Légal 2 :** .....@.....

**Déjeunera au restaurant scolaire**  OUI  NON

**Discipline Non Linguistique pour TOUS : Histoire-Géographie**

**Enseignements obligatoires**

Langue vivante 1	Langue vivante 2
<b>Anglais</b>	<b>Allemand</b>

**Options facultatives : 1 seule case à cocher**

Choisir une option n'est pas obligatoire mais engage pour la durée de la scolarité.  
 C'est aussi une charge de travail importante à laquelle il faut réfléchir

**Les cours peuvent avoir lieu le mercredi après-midi et / ou samedi matin 3h maximum par option**

**Aucune option**

**LATIN\*** **Le latin et le grec peuvent être commencés en 2<sup>nd</sup>e**

**GREC\***

**Latin\* + EPS (mardi 17h45 – 19h15 et vendredi 17h15 – 19h15)**

**Grec\* + EPS (mardi 17h45 – 19h15 et vendredi 17h15 – 19h15)**

**EPS mardi 17h45 – 19h15 et vendredi 17h15 – 19h15**

**\*Sous réserve de compatibilité de l'emploi du temps et d'un effectif suffisant**

*N.B. : L'inscription dans l'établissement vaut engagement à respecter le règlement intérieur.*

**Au collège, votre enfant bénéficiait-il ? :**

- D'un PAP  OUI  NON
- D'un PPRE  OUI  NON
- D'un PPS  OUI  NON
- D'un PAI  OUI  NON
- D'un aménagement aux examens  OUI  NON

Nous transmettre **OBLIGATOIREMENT** la photocopie des documents correspondants sous pli cacheté au nom de l'élève.

**Date : Signatures des responsables de l'élève**

**de l'élève**



## **Elèves de 2<sup>nde</sup> 2023 / 2024**

Liste des documents à rapporter  
OBLIGATOIREMENT le jour de l'inscription

**Ne rien envoyer par mail**

- La fiche pédagogique
- L'autorisation de droit à l'image
- Les documents d'inscription à la demi-pension (photo, RIB, attestation CAF, chèque)
- La fiche Infirmierie
- Certificat de radiation du collège
- La photocopie du livret de famille
- Le jugement de divorce ou attestation sur l'honneur pour les élèves dont les parents sont divorcés ou séparés
- Les justificatifs en cas d'aménagement de la scolarité ou aux examens

### **Suggestions d'été**

Livret d'exercices de mathématiques : [http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/258/2022/07/2022-06-28-Livret-dexercices-maths\\_3eme\\_2nde\\_jda\\_2022\\_version-finale.pdf](http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/258/2022/07/2022-06-28-Livret-dexercices-maths_3eme_2nde_jda_2022_version-finale.pdf)

Lectures suggérées : <http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr/2019/07/13/lectures-dete-pour-les-eleves-de-seconde/>



# Lycée Jeanne d'Albret

## FICHE D'URGENCE INFIRMERIE 2023 / 2024 à rendre lors de l'inscription

Document non confidentiel, à remplir par les parents en début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....  
.....  
.....

N° de sécurité sociale :     /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_ /\_/\_/\_

### En cas d'urgence :

1. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie.
2. Si un parent ne peut pas venir chercher son enfant et que celui-ci est transporté vers l'hôpital pour une raison ne nécessitant pas un véhicule de soins d'urgence, la facture de l'ambulance sera à la charge de la famille. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un parent.

### Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence

		Père	Mère	Autre (précisez)
☎	Domicile			
	Portable			
	Travail			
@				

Date du dernier rappel pour le vaccin antitétanique : .....

Nom du médecin traitant : ..... Tél : .....

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement. (Allergies, traitement en

cours...) problème de santé avec :  PAI  PPS

.....  
.....  
.....

Date : ..... Signature : .....



# Lycée Jeanne d'Albret

Saint-Germain-en-Laye

[www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr](http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr)

## INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION Rentrée scolaire 2023/2024

### TARIFS

La tarification, fixée par la Région Ile-de-France, prend en compte les ressources de chaque famille, et est déterminée en fonction du quotient familial :

Informations ici : <https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public>

### INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ELEVES

Pour s'inscrire, chaque élève ou étudiant doit IMPERATIVEMENT nous fournir les documents suivants :

1. **Un chèque de 85 €** libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jeanne d'Albret (y inscrire au dos le nom et prénom de l'élève)
2. **Une photo d'identité** pour créer la carte de cantine (la première carte est gratuite)
3. **L'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2023/2024** : Si la famille est allocataire CAF :

L'attestation est délivrée sur demande via le site de la CAF <https://www.caf.fr/> ou directement en téléchargement depuis la **calculette de quotient familial** sur le site de la Région : <https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

Voir le MODE D'EMPLOI « Notice QF CAF - Obtenir son attestation de paiement CAF »

[https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/04/Notice\\_QF\\_CAF\\_Obttenir\\_attestation\\_paiement\\_CAF\\_2023.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/04/Notice_QF_CAF_Obttenir_attestation_paiement_CAF_2023.pdf)

**Si la famille n'est pas allocataire CAF :**

L'attestation doit être éditée depuis la **calculette de quotient familial** sur le site de la Région :

<https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>

**Y joindre obligatoirement les pièces justificatives suivantes :**

*Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021 / Livret de famille / Prestations familiales du dernier mois si concerné*

### REINSCRIPTIONS (ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES EN 2022/2023)

Pour les élèves déjà inscrits à la demi-pension en 2022/2023, l'accès au restaurant scolaire sera subordonné à la possession de la carte de cantine **en bon état** (photo, nom et prénom visibles) et à **un solde créditeur** dès le jour de la rentrée 2023.

Fournir **L'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2023/2024**. → Le crédit

restant sur le badge est reporté sur l'année scolaire suivante

Afin de bénéficier du tarif Equitables, **il est obligatoire de fournir l'attestation de quotient familial pour la**

**restauration scolaire 2023/2024**. (Voir ci-dessus)



→ Tout dossier non conforme entrainera l'application de la tarification maximale (TRANCHE J) Aucune rétroactivité ne sera accordée

## LA RESERVATION DES REPAS

**Tout élève désirant déjeuner doit avoir réservé son repas.**

La réservation est un impératif à respecter, car c'est ce processus qui entraîne la confection et la distribution du repas. **Les réservations peuvent s'effectuer sur 2 semaines et, au plus tard, le jour J à 10h00.**

Pour cela, l'élève dispose de deux possibilités :

- **Deux bornes installées dans l'établissement** : une borne au bâtiment 4 et la seconde au bâtiment 7 à l'intendance, muni de sa carte de cantine

- **Sur Internet, via le site du lycée**, muni de ses identifiants DP

<http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr/presentation-du-lycee/2/restauration/paiement-en-ligne/>

L'annulation de la réservation des repas se fait dans les mêmes conditions.

**Le prix du repas est déduit à la réservation, que le repas soit consommé ou non.** Le repas réservé et non pris

sera débité de la carte le jour même, aucune annulation ne sera prise en compte après.



## MODALITES DE PAIEMENT

Il est **impératif** que les cartes de cantine soient correctement **provisionnées** pour pouvoir réserver son repas et déjeuner.

→ *Il ne sera pas possible de faire un quelconque « crédit »*

Pour alimenter la carte, outre les moyens traditionnels de paiement (CB, chèques, espèces), il est recommandé d'utiliser le paiement en ligne via le site internet du lycée :

<http://www.lyc-albret-st-germain-laye.ac-versailles.fr/presentation-du-lycee/2/restauration/paiement-en-ligne/>

2 Bornes sont mises à disposition dans l'établissement :

- *Borne intendance-Bât.7* : dépôt de chèque, paiement en CB, déclaration oubli de carte, réservation des repas
- *Borne bâtiment 4* : paiement en CB, déclaration oubli de carte, réservation des repas

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour le paiement en ligne, la réservation des repas et l'oubli de carte, **les identifiants de connexion DP :**

- **seront distribués** courant septembre aux **nouveaux élèves**
- **restent inchangés** pour les élèves **déjà scolarisés l'an passé**

En cas de perte de ces codes, il convient de s'adresser à l'intendance par mail : [caroline.abos@ac-versailles.fr](mailto:caroline.abos@ac-versailles.fr)

La carte initiale de demi-pension est donnée aux élèves, et est valable pendant toutes leurs années de scolarisation dans l'établissement.

**REMARQUE** : En cas de perte, de vol, ou de détérioration, une nouvelle carte devra être achetée au coût d'achat de 6.00 €.

**Si l'inscription à la demi-pension n'est pas obligatoire, dès lors que les élèves ou étudiants y sont inscrits, ils s'engagent à respecter les dispositions de L'article VIII du règlement intérieur de l'établissement**

# L'OPTION « LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE LATIN ET GREC » AU LYCEE JEANNE D'ALBRET

Le lycée Jeanne d'Albret offre l'opportunité de :

- poursuivre l'étude des Langues et Cultures de l'Antiquité Latin et Grec commencées au collège,
- débiter l'une de ces deux langues à partir de la classe de seconde,
- intégrer conjointement la section européenne.

**Le programme est centré sur l'être humain (d'où l'intérêt de poursuivre l'option!):**

- En seconde, l'homme est envisagé face aux animaux et aux dieux. **C'est le moment de parler de mythologie!**
- En première, il est défini comme membre d'une communauté, politique, sociale, ethnique, de genre (masculin/féminin).
- En terminale, c'est sa capacité à questionner le monde que l'on étudie en lien avec la découverte de la philosophie.
- A chaque niveau, une partie du programme est réservée à la Méditerranée, berceau de ces deux langues.

⇒ **Les Langues et Cultures de l'Antiquité tissent donc des liens avec d'autres disciplines au lycée comme l'Enseignement Moral et Civique, l'enseignement de spécialité « Humanités, Littérature, Philosophie » en première et en terminale, la Philosophie et, bien sûr, le Français. C'est un apport inestimable pour la culture générale!**

**Apprentissages et activités**

⇒ **Langue**

- **Les langues et cultures de l'antiquité améliorent la rédaction en français et bénéficient à toutes les disciplines.**
- Elles permettent une bonne connaissance de la grammaire qui est évaluée en français à l'oral du baccalauréat.
- On traduit des passages de textes en langue originale ou des textes aménagés. Dans ces exercices, on **exerce son raisonnement logique.**

⇒ **Culture**

- La pratique du **Portfolio** permet de confronter une œuvre de l'Antiquité (grecque ou romaine) et une œuvre moderne (littérature, peinture, musique).
- Les textes donnent accès à la civilisation et peuvent être prolongés par des exposés.

**Il n'est pas difficile d'avoir de bonnes notes sans un travail excessif. L'essentiel est effectué en cours. Le latin et le grec permettent d'obtenir des mentions au baccalauréat.**



## L'option EPS en seconde au lycée Jeanne d'Albret

**Rentrée 2023/2024**

### Objectifs :

- pratiquer une diversité d'activités physiques et sportives dans plusieurs champs d'apprentissages différents afin d'enrichir sa pratique en complétant ou en renforçant l'offre de l'enseignement EPS.
- construire un regard éclairé sur le monde du sport dans la société à travers l'étude de thème comme SANTÉ/ ÉGALITÉ HOMME FEMME/ ENVIRONNEMENT
- Développer des compétences réflexives autour de sa pratique sportive et des compétences d'oralité dans la perspective du grand oral

-

### Contexte :

- Enseignement de 3 heures hebdomadaires, les mardis et vendredis soir de 17h45 à 19h15
- 4 activités support : escalade/ badminton/volley-ball et une activité à définir à la rentrée 2023

### Pré requis :

- aucun, juste avoir envie d'avoir une pratique sportive supplémentaire

# OPTION THÉÂTRE

Lycée Jeanne d'Albret  
à Saint-Germain-en Laye

## C'EST QUOI ?

- 1 Trois heures par semaine d'enseignement artistique optionnel en partenariat avec le Théâtre des Amandiers, au Lycée, dans une salle équipée, avec une professeure expérimentée.
- 2 Apprendre à improviser, à interpréter des rôles, bénéficier du talent et de la passion de transmettre d'une comédienne professionnelle.
- 3 Aller voir des spectacles qu'on n'oubliera sans doute jamais et se constituer une culture générale pour la vie.
- 4 Coefficient 2 à 4 au baccalauréat, et une évaluation en contrôle continu valorisant le dossier.

## AVANTAGES

Ambiance festive avec des cours mêlant improvisation et découvertes d'œuvres, des sorties scolaires...

Pour les épreuves du bac : davantage d'aisance à l'oral (français en 1ère, grand oral en terminale)

Développement et mise en valeur dans le dossier et le Parcoursup et les CV d'expériences et de compétences recherchées :

la confiance en soi

la créativité

la capacité à travailler en équipe

l'engagement et la détermination

## CONTRAINTES

Engagement, assiduité aux cours, esprit de troupe : on n'abandonne pas en cours de route, tout le monde doit pouvoir compter sur chacun à chaque cours. Une régularité dans le travail à faire, notamment pour apprendre les textes.

Participation au parcours de spectateur : quatre spectacles obligatoires, gratuits (autour desquels va se nouer une réflexion du groupe) : trois au Théâtre des Amandiers à Nanterre, un au Théâtre Alexandre Dumas à Saint-Germain-en Laye

1. Oasis Love (Chiambretto)
2. Dissection d'une chute de neige (Stridberg), ou Richard II (Shakespeare )
3. Le Malade imaginaire ou le Silence de Molière (Nauzyciel)
4. Féminines (Pauline Bureau)

En plus de ces spectacles obligatoires, d'autres seront proposés mais facultatifs : au Théâtre de Montansier à Versailles et à la Comédie française en particulier !

## POUR S'INSCRIRE

### Rejoignez-nous !

Pour cela, indiquez, en précisant votre identité :

trois qualités que vous pensez avoir pour cette option  
un défaut qui pourrait être une gêne mais sur lequel vous comptez travailler une  
expérience théâtrale (en tant que spectateur ou acteur / spectatrice ou actrice) qui  
vous a marqué(e) et pourquoi.

Retour par courriel au plus tard le vendredi 30 juin avant 17h à [catherine.boudant-boucher@ac-versailles.fr](mailto:catherine.boudant-boucher@ac-versailles.fr)